

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 5 juillet 2021

Convocation du : 29 juin 2021

Le cinq juillet deux mille vingt et un, à 17.30 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Dominique TRUC, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHELEMY, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Josette REVOUX, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Alain CAUSSE, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Monique BARTHELEMY excusée a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT, Fabien GASCARD excusé a donné pouvoir à Roland AMADOR, Josette REVOUX excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT, Christian AUBERT excusé a donné pouvoir à Jacques FRANCOU, Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Serge EYSSERIC.

ORDRE DU JOUR : Admission en non-valeur d'une créance sur le budget Traitement OM.

La Vice-Présidente chargée des finances, Marie-Paule ROGOU, informe les délégués que la commission de surendettement a prononcé l'effacement des dettes d'une personne sur le budget traitement OM.

Cette personne dont la créance est référencée sous les numéros de titres 79897850032 et 79931740032/2016, avait une créance pour la REOM, Redevance Enlèvement Ordures Ménagères de 130 €.

La Commission de surendettement a prononcé l'effacement de sa dette.

Cette décision s'imposant à notre collectivité, il convient de délibérer pour l'admission en non-valeur de la créance ; soit 130 €.

Un mandat ordinaire sera fait pour ce montant sur le compte 6542 « créances éteintes ».
Des crédits sont disponibles sur le chapitre 65.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Décide l'admission en non-valeur de la créance de 130 €
- Charge le Président des formalités nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 28 dont 5 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210705-De85_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2021

Affichage : 23/07/2021

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES